

Written Submission to the Standing Committee on Official Languages on Behalf of the Minister of Health

November 13, 2024

Bilateral Agreements

1. What is the federal government doing to improve the provision of mental health services in the minority language, as part of the Working Together to Improve Health Care for Canadians Plan, and what progress has been made since April 2023?

A. Budget 2023 provided close to \$200 billion over 10 years to support the Working Together to Improve Health Care for Canadians Plan. As part of this plan, Health Canada has negotiated two bilateral agreements with each of the provinces and territories (PTs): Working Together and Aging with Dignity. Through these agreements, the federal government is working collaboratively with PTs to advance shared health priorities:

- expanding access to family health services, including in rural and remote areas;
- supporting health workers and reducing backlogs for health services such as surgeries and diagnostics;
- improving access to quality mental health, substance use and addictions services;
- modernizing the health care system with standardized information and digital tools so health care providers and patients have access to electronic health information; and
- helping Canadians age with dignity, at or closer to home, with access to home care, long-term care, and palliative care.

The approach taken to negotiating these agreements was consistent with the federal commitment to supporting and enhancing the vitality of official language minority communities, while respecting PT responsibility for the organization and delivery of health care services.

Since April 2023, Health Canada has finalized all 26 Working Together and Aging with Dignity bilateral agreements under the Working Together to Improve Health Care for Canadians Plan.

The bilateral agreements outline key principles that include equal access for equity-seeking groups and individuals, including those in official language minority communities. Each agreement also includes an action plan, in which PTs were expected to describe how federal funds would be used to strengthen health care and to provide information regarding how initiatives would address the needs of underserved and disadvantaged populations -- including official language minority communities, which the Government of Canada recognizes have their own unique circumstances. As such, the bilateral agreements are intended to be flexible, and

tailored, so that PTs can address the unique needs of their populations and geography.

As part of the bilateral agreements, there is also a commitment to work together to collect and securely share the high-quality, comparable information needed to improve services to Canadians, including disaggregated data. In collaboration with PT governments, the Canadian Institute for Health Information (CIHI) is leading work on key common health indicators. The data collected will be used to measure progress across the four shared health priorities, including access to mental health services. Wherever possible, disaggregated data, including on official languages, will be used to track the results of those efforts and their impact on official language minority communities.

In August 2023, CIHI released a snapshot report on eight initial common health indicators. CIHI's second report was released in October 2024, featuring broad updates on 12 common indicators. These indicators continue to expand, providing an opportunity to analyze year-over-year trends and comparisons between provinces and territories. They will inform targeted actions to strengthen the health care system.

Health Canada will continue to work with provinces and territories and data partners on disaggregated data needs to measure the indicators for gender, First Nations, Inuit and Métis, Official language minority communities, rural and remote communities, LGBTQIA2S+, and racialized communities including black Canadians.

Amendments to the Aging with Dignity agreements are currently being negotiated to provide an additional \$1.7 billion over five years to support wage increases and recruitment and retention measures for personal support workers and related professions. The first amendment was announced with British Columbia on July 23, 2024.

Mémoire présenté au Comité permanent des langues officielles au nom du ministre de la Santé

Le 13 novembre 2024

Accords bilatéraux

1. Que fait le gouvernement fédéral pour améliorer la prestation de services de santé mentale dans la langue de la minorité, dans le cadre du plan « Travailler ensemble pour améliorer les soins de santé pour les Canadiens », et quels progrès ont été réalisés depuis avril 2023?

A. Dans le budget de 2023, le gouvernement a fourni près de 200 milliards de dollars sur 10 ans pour soutenir le plan « Travailler ensemble pour améliorer les soins de santé pour les Canadiens ». Dans le cadre de ce plan, Santé Canada a négocié deux accords bilatéraux avec chaque province et territoire, soit « Travailler ensemble » et « Vieillir dans la dignité ». Grâce à ces accords, le gouvernement fédéral travaille en collaboration avec les provinces et les territoires pour faire progresser priorités communes en matière de santé :

- élargir l'accès à des services de santé familiale, y compris dans les régions rurales et éloignées;
- soutenir les travailleurs de la santé et réduire les retards dans les services de santé comme les opérations chirurgicales et les diagnostics;
- améliorer l'accès à des services de qualité en matière de santé mentale, de consommation et d'utilisation de substances;
- moderniser le système de soins de santé avec des renseignements normalisés et des outils numériques afin que les professionnels de la santé et les patients aient accès à l'information électronique sur la santé;
- aider les Canadiens à vieillir dans la dignité, chez eux ou plus près de chez eux, en leur donnant accès aux soins à domicile, aux soins de longue durée et aux soins palliatifs.

L'approche adoptée pour négocier ces accords était conforme aux engagements fédéraux visant à appuyer et à favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, tout en respectant la responsabilité de la province et du territoire en matière d'organisation et de prestation de services de soins de santé.

Depuis avril 2023, Santé Canada a achevé les 26 accords bilatéraux « Travailler ensemble » et « Vieillir dans la dignité » dans le cadre du plan « Travailler ensemble pour améliorer les soins de santé pour les Canadiens ».

Les accords bilatéraux définissent des principes clés, notamment l'égalité d'accès pour les groupes et les personnes en quête d'équité, y compris les membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Chaque accord comprend également un plan d'action, dans lequel les provinces et les territoires devaient décrire comment les fonds fédéraux seraient utilisés pour renforcer les soins de

santé et fournir des renseignements sur la manière dont les initiatives répondraient aux besoins des populations mal desservies et défavorisées – y compris les communautés de langue officielle en situation minoritaire, dont le gouvernement du Canada reconnaît qu'elles ont leurs propres spécificités. En tant que tels, les accords bilatéraux sont conçus pour être souples et adaptés, afin que les provinces et les territoires puissent répondre aux besoins uniques de leurs populations et de leur géographie.

Dans le cadre des accords bilatéraux, il y a également un engagement à travailler ensemble pour recueillir et mutualiser en toute sécurité les renseignements comparables et de haute qualité nécessaires pour améliorer les services à la population canadienne, y compris les données désagrégées. En collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) dirige les travaux sur les principaux indicateurs de santé communs. Les données recueillies seront utilisées afin de mesurer les progrès accomplis à l'égard des quatre priorités communes en matière de santé, y compris l'accès aux services de santé mentale. Dans la mesure du possible, nous utiliserons des données désagrégées, notamment sur les langues officielles, pour suivre les résultats de ces efforts et leur effet sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

En août 2023, l'ICIS a publié un rapport instantané de données portant sur huit indicateurs de santé communs initiaux. Le deuxième rapport de l'ICIS a été publié en octobre 2024, avec des mises à jour générales portant sur 12 indicateurs communs. Ces indicateurs continuent de s'étoffer, ce qui permet d'analyser les tendances d'une année à l'autre et d'établir des comparaisons entre les provinces et les territoires. Ils serviront de base à des mesures ciblées visant à renforcer le système de soins de santé.

Santé Canada continuera à collaborer avec les provinces, les territoires et les partenaires en matière de données sur les besoins en données ventilées pour mesurer les indicateurs relatifs au genre, aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis, aux communautés de langue officielle en situation minoritaire, aux collectivités de régions rurales et éloignées, aux personnes 2ELGBTQIA+ et aux communautés racisées, y compris les Canadiens noirs.

Des modifications aux accords « Vieillir dans la dignité » sont en cours de négociation afin de fournir 1,7 milliard de dollars supplémentaires sur cinq ans en vue de soutenir les augmentations de salaire et les mesures de recrutement et de maintien en poste des préposés aux services de soutien à la personne et des professions connexes. La première modification, annoncée le 23 juillet 2024, concerne l'accord avec la Colombie-Britannique.